

PDC du Valais romand

PDCVr, Rue des Cèdres 15, Case postale 2299, 1950 Sion 2



Département de l'économie, de
l'énergie et du territoire
Service du développement
territorial
Rue des Cèdres 11
1950 Sion

Sion, le 30 août 2016

Madame, Monsieur,

Par ce courrier, le PDC du Valais romand tient à prendre une position générale sur le plan directeur cantonal mis en consultation par le DEET.

En premier lieu, le PDCVr salue le projet présenté et le travail mené par les services du département pour respecter les contraintes fédérales tout en essayant de contraindre le moins possible les communes du canton. A ce titre, le PDCVr estime qu'il est important de respecter au maximum l'autonomie des communes.

Deuxièmement, le PDCVr déplore les clivages entre la plaine et la montagne et exprime ici sa crainte que l'aménagement du territoire n'accroisse ces clivages. La tendance est en effet à la désertion des communes de montagne vers la plaine et il ne faudrait pas qu'à cause de ce plan directeur, cet exode soit amplifié. En ce sens, toutes propositions qui permettraient d'édulcorer les problèmes des communes de montagne en matière d'aménagement du territoire sont les bienvenues.

Plus concrètement, le PDCVr émet quatre propositions :

1. L'assouplissement des règles concernant les zones touristiques en ne les comptant pas dans les zones à bâtir. Les communes de montagne qui vivent du tourisme doivent déjà faire face à la Lex Weber, l'application de la LAT doit éviter au maximum d'aggraver leur situation.

2. L'interdiction de dézoner des zones déjà équipées. Par la force des calculs, certaines communes seraient contraintes de devoir le faire, ce qui est absurde. Le canton doit pouvoir trouver une solution alternative.
3. Révision de la méthode de calcul du surplus théorique. Pour certaines communes, la surface à dézoner est plus importante que la surface non construite. Il y a donc un problème dans la méthode de calcul. Il serait à nouveau absurde que des communes doivent dézoner des zones largement bâties.
4. L'assouplissement des règles permettant de déterminer les zones hameau qui sont trop restrictives.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces remarques, et vous adressons, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

PDC du Valais romand
La Secrétaire générale



Marie Gaillard